



OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mobilité et Sécurité routière

novembre 2023

L'accidentalité dans la région Occitanie De 2018 à 2022

En 5 ans : **18 233 accidents**
qui ont provoqué : **1 774 tués**
23 437 blessés

Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident grave : comporte au moins un tué ou un blessé hospitalisé.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

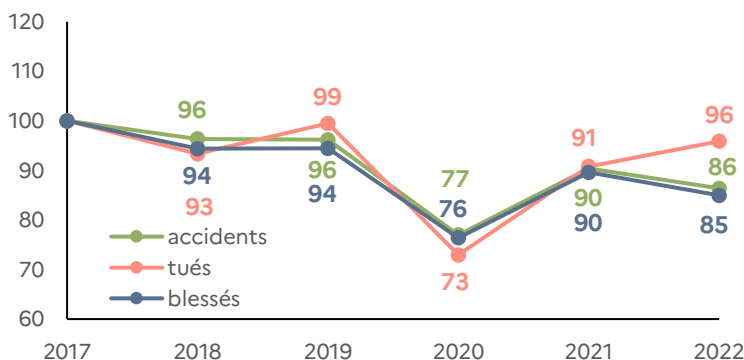
Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessés : on distingue les blessés hospitalisés (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les blessés légers (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

D.G.O. : Document Général d'Orientation (enjeux de sécurité routière au niveau départemental)

Évolution de l'accidentalité régionale de 2018 à 2022 (base 100 depuis 2017)



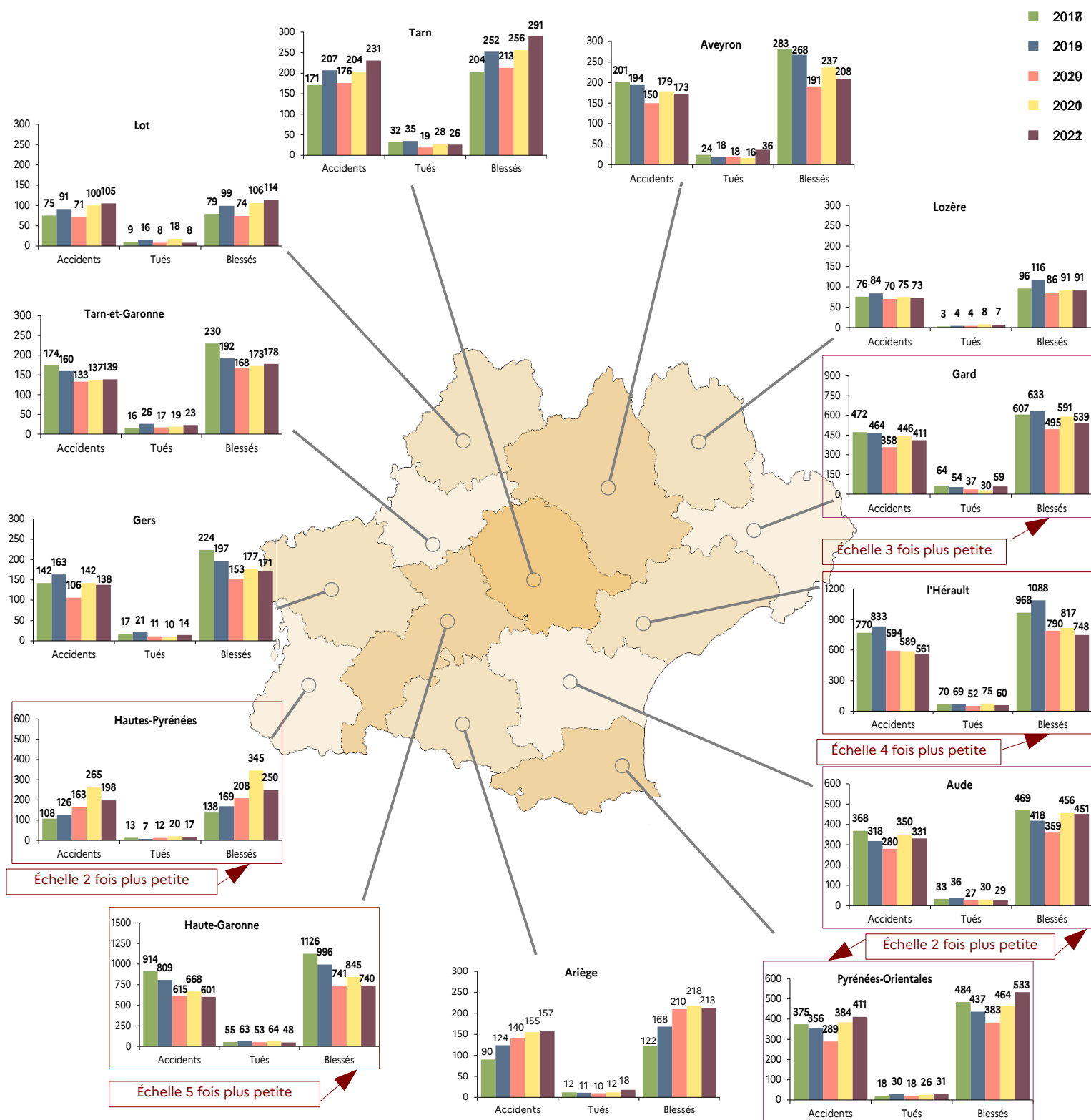
	Accidents	Tués	Blessés
2017	4 085	392	5 329
2018	3 936	366	5 030
2019	3 929	390	5 033
2020	3 145	286	4 071
2021	3 694	356	4 776
2022	3 529	376	4 527

Après une hausse des trois indicateurs en 2021 par rapport à 2020 (année Covid), les accidents et les blessés sont en baisse en 2022.

Le nombre de tués est en hausse sur les deux dernières années de la période d'étude.

Les trois indicateurs restent toutefois en dessous des statistiques de l'année 2019, année de référence ante COVID.

Évolution de l'accidentalité par département



Les fluctuations des indicateurs, d'une année sur l'autre, ne permettent pas de définir une tendance au niveau départemental.

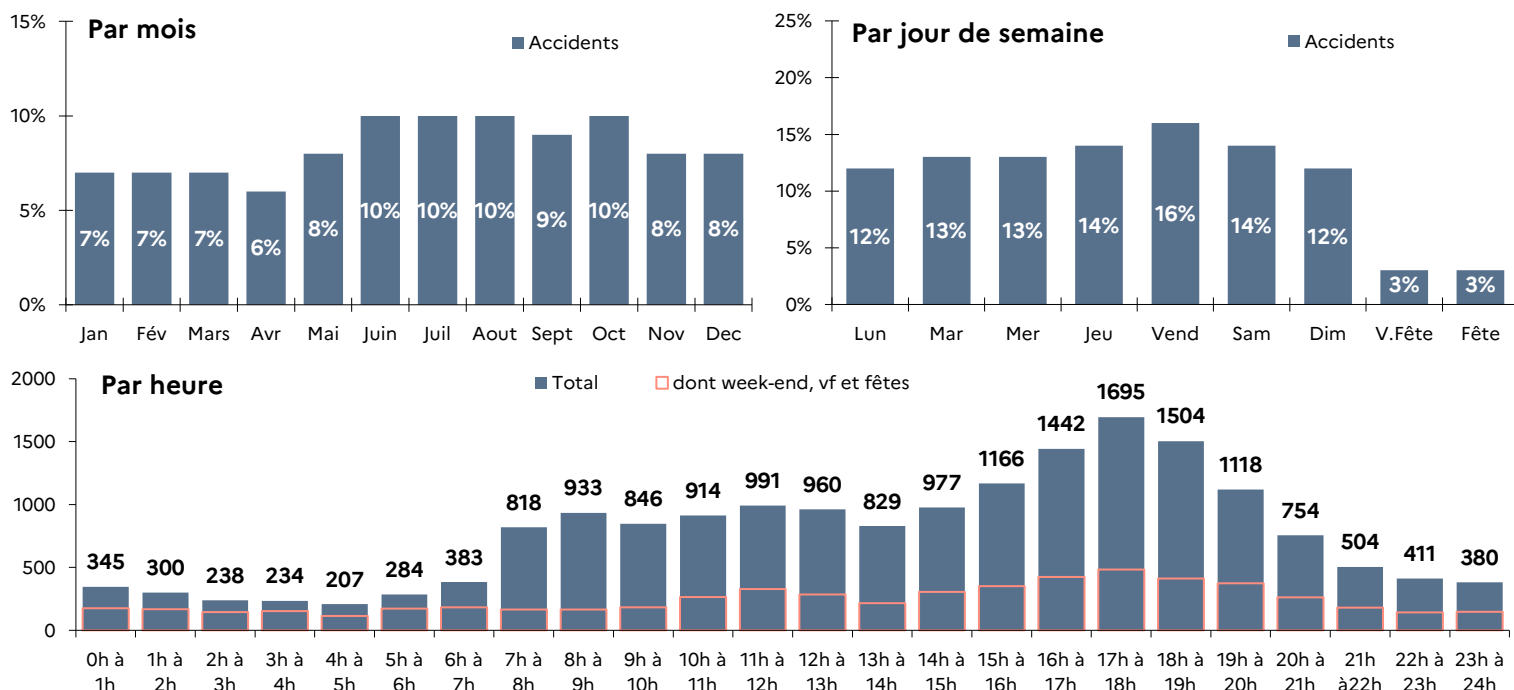
L'Ariège présente une hausse des accidents sur l'ensemble de la période d'étude. L'Aude, la Haute-Garonne, l'Hérault et les Hautes-Pyrénées présentent en 2022 une baisse des trois indicateurs, par rapport à l'année précédente. Il est à noter que pour la Haute-Garonne, l'année 2022 présente les chiffres les plus bas sur les trois indicateurs pour l'ensemble de la période. A contrario, et toujours pour 2022, le Lot, les Pyrénées-Orientales et le Tarn enregistrent leurs plus fortes valeurs d'accidents et de blessés sur la période 2018-2022.

Par rapport aux années précédentes (hormis 2020 – année COVID), on observe en 2022, pour l'Aveyron, le Gard et le Gers, une baisse du nombre des accidents et des blessés, mais une hausse des tués.

On remarque que la Lozère présente le plus faible nombre d'accidents et de tués de la région, le Lot a le plus faible nombre de blessés, tandis que trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 50 % des accidents et des blessés et 48 % des tués.

Attention, les évolutions des petits chiffres sont très sensibles aux variations, C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

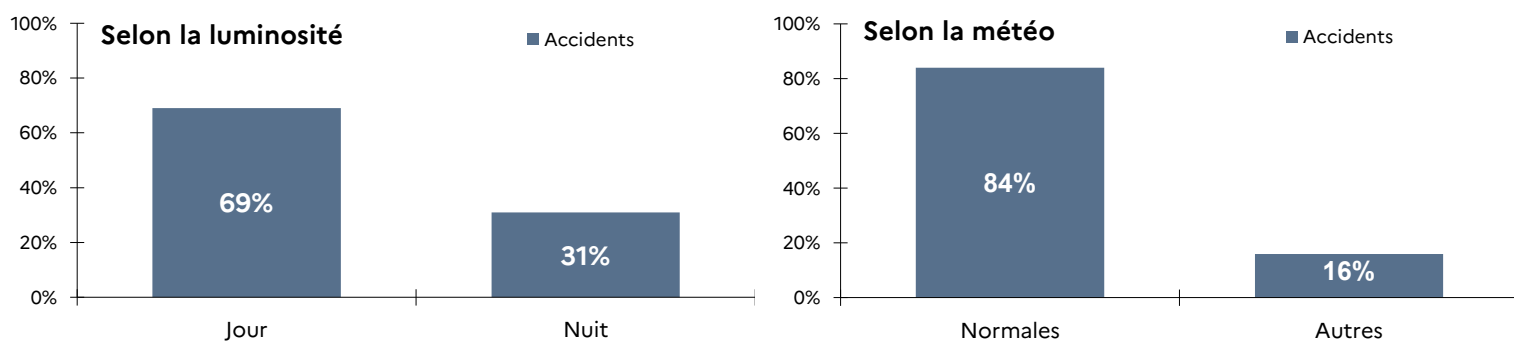
Répartition des accidents dans le temps



Les accidents sont au plus bas sur les quatre premiers mois de l'année avec un minimum en avril (7%) et on note un maximum (10%) en période estivale, de juin à août. Le vendredi est le jour de la semaine où l'on observe le plus d'accidents.

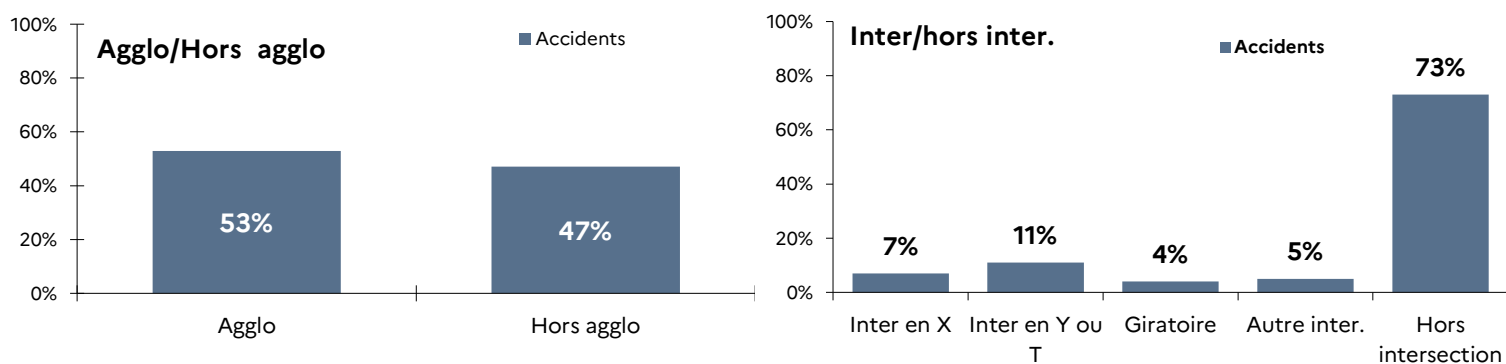
La plage horaire la plus accidentogène se situe entre 16h et 19h. Entre 0h et 7h, 56 % des accidents se produisent le week-end, la veille ou un jour de fête.

Répartition des accidents selon les circonstances



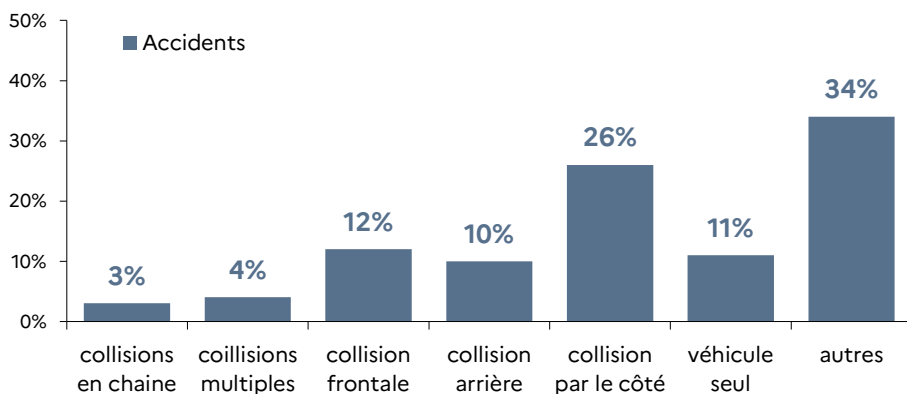
La majorité des accidents a lieu de jour (69%) et avec des conditions atmosphériques normales (84 %).

Répartition des accidents suivant la localisation



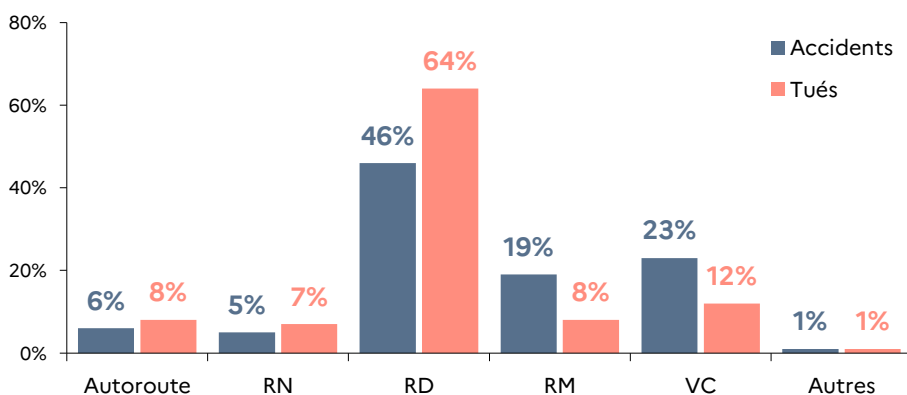
Les accidents ont lieu majoritairement en agglomération (53 %) et principalement hors intersection (73 %). En ce qui concerne les accidents en carrefours, les intersections en Y ou T enregistrent le plus d'accidents (11 %), viennent ensuite les intersections en X (7 %).

Répartition des accidents selon le type de collision



Parmi les causes d'accidents bien identifiées, les plus importantes sont dues à une collision contre un autre véhicule, notamment par le côté (26 %). Les pertes de contrôle du véhicule (véhicule seul) génèrent 11 % des accidents.

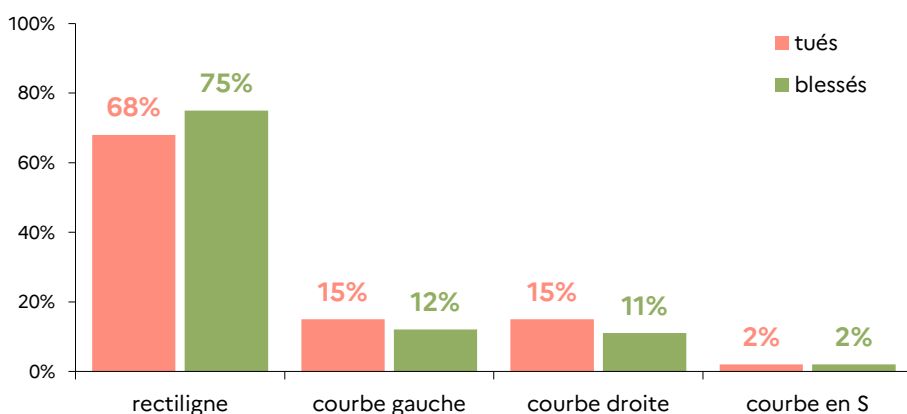
Répartition des accidents selon le type de voirie



Les accidents se produisent principalement sur le réseau secondaire. Le réseau départemental concentre 46 % des accidents et 64 % des tués. Vient ensuite le réseau communal avec 23 % des accidents et 12 % des tués, puis les routes sur le territoire des métropoles avec 19 % des accidents et 8 % des tués.

Le total des accidents peut être supérieur à 100 %, en effet un accident peut être affecté à plusieurs voiries (cas d'une intersection)

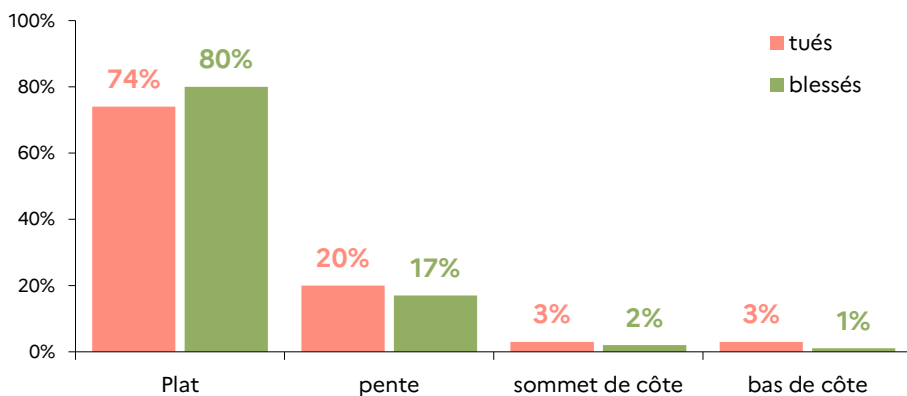
Répartition des victimes selon le tracé en plan de la route



Lors d'un accident sur les routes d'Occitanie, 68 % des tués et 75 % des blessés sont la conséquence d'un accident qui se produit sur une partie rectiligne de la route.

32 % des tués et 25 % des blessés sont dus à des accidents en virage dont 2 % (tués et blessés) dans des courbes en « S »

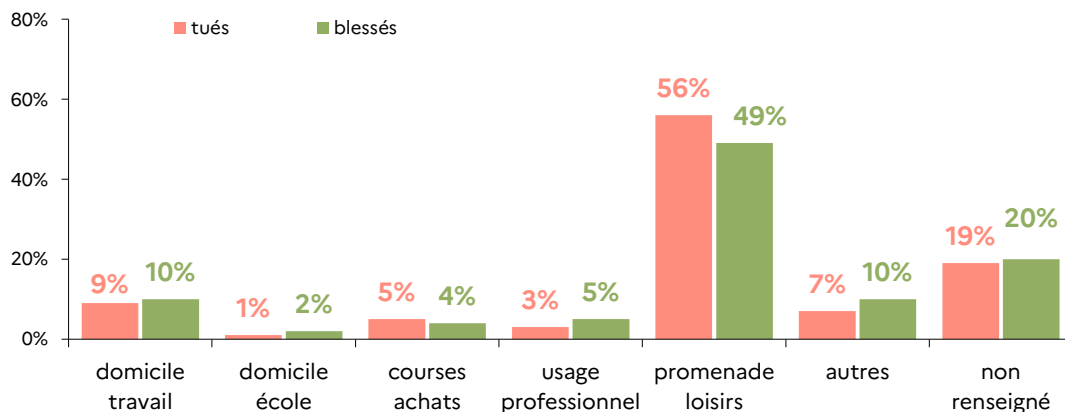
Répartition des victimes selon le profil en long de la route



74 % des tués et 80 % des blessés sont la conséquence d'un accident sur une partie plane de la route.

26 % des tués et 20 % des blessés sont dus à des accidents sur une route en pente.

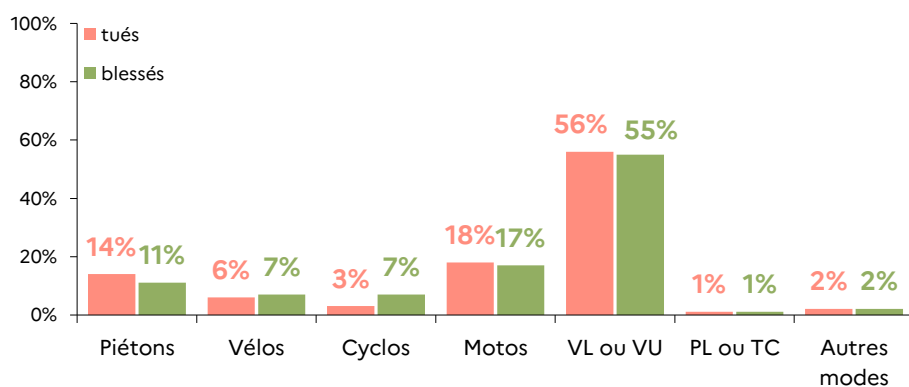
Répartition des victimes selon le type de trajet



Les trajets de type **promenade et loisirs** sont à l'origine de **56 % des tués et 49 % des blessés** lors d'un accident de la circulation. L'utilisation dans le cadre du **risque routier professionnel** – domicile travail et usage professionnel – représente 12 % des tués et 15 % des blessés.

Il est à noter que pour **un cinquième** des tués ou des blessés, le type de trajet **n'est pas renseigné**.

Répartition des victimes selon le mode de transport



Les voitures ou véhicules utilitaires légers sont à l'origine de 56 % des tués et 55 % des blessés dans les accidents de la circulation sur les routes d'Occitanie.

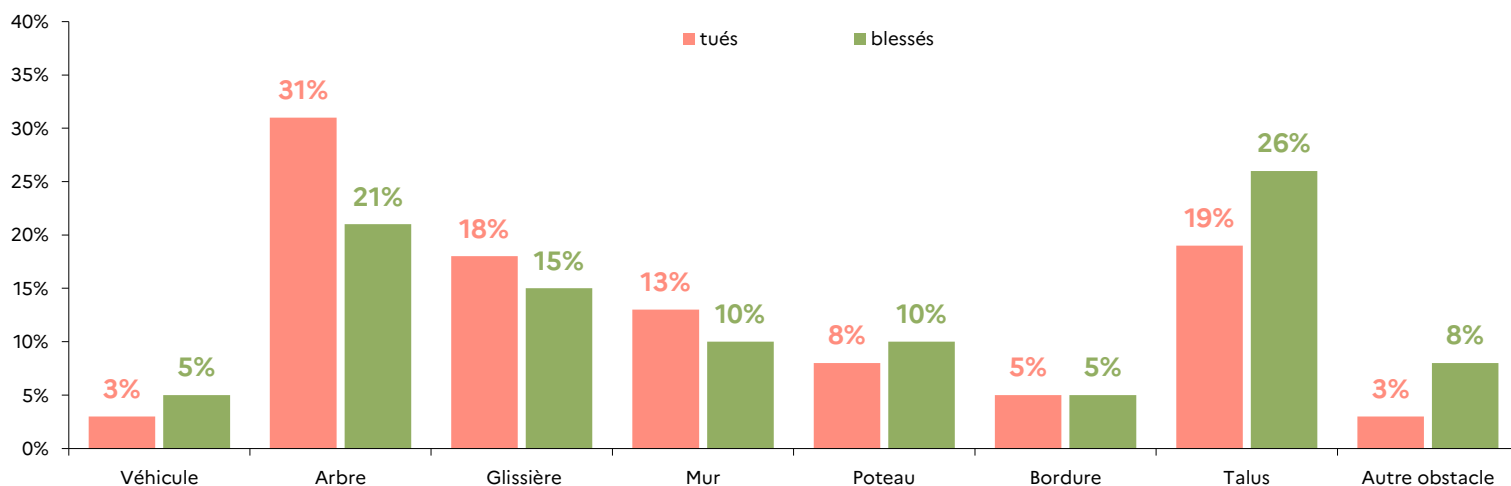
Les motos et scooters - toutes cylindrées confondues - représentent 18 % des tués et 17 % blessés.

Les mobilités douces (piétons* et vélos**) représentent 20 % des tués et 18 % des blessés

* Dans les piétons sont comptabilisés, les piétons et les Engins de déplacements personnels sans moteur (EDPsm)

** Dans les vélos, sont comptabilisés les vélos, les vélos à assistance électrique,(VAE) et les engins de déplacement personnel à moteur (EDPM)

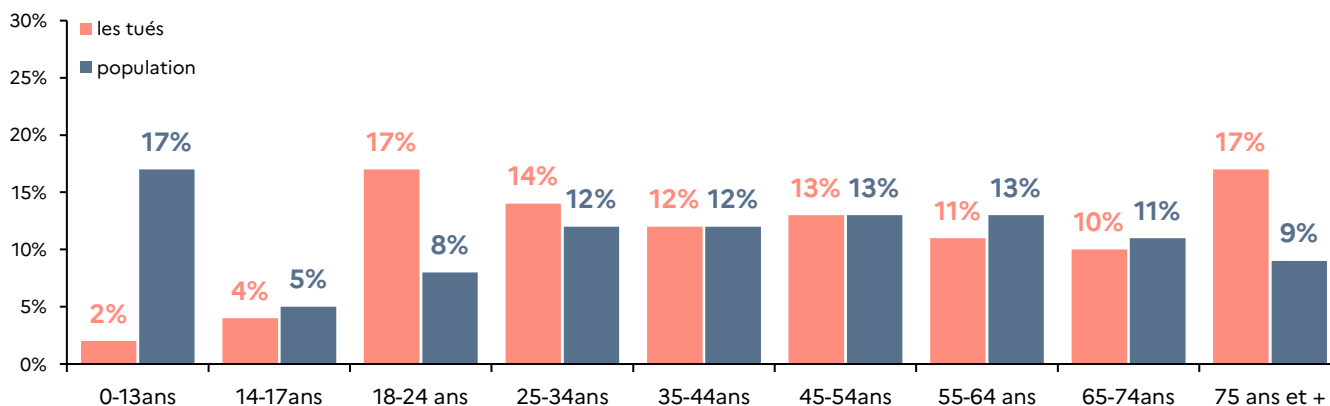
Répartition des victimes selon le type d'obstacle fixe



Lors d'un accident contre un obstacle fixe, ce sont les arbres qui engendrent le plus de victimes (31 % des tués et 21 % des blessés), viennent ensuite les talus avec 19 % des tués et 26 % des blessés.

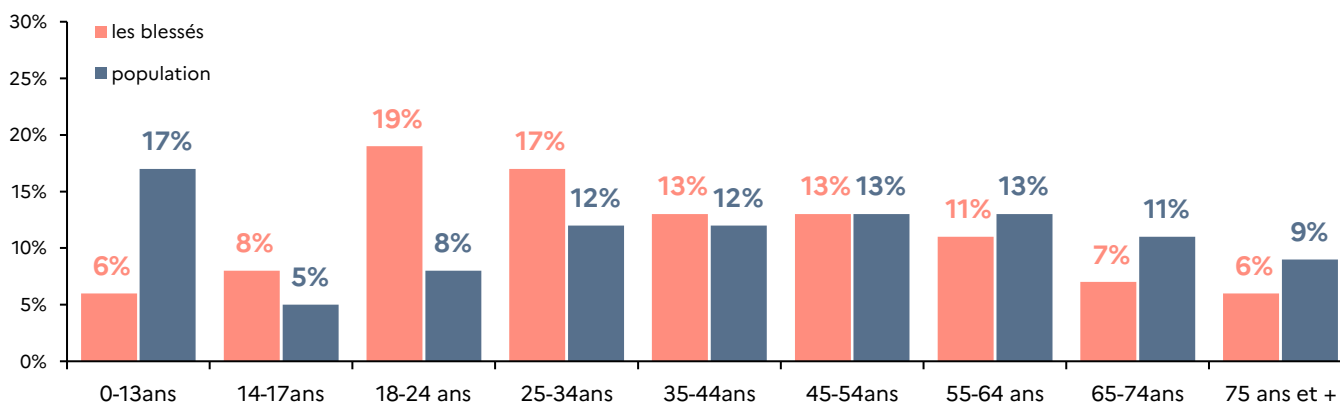
Les glissières (tous types confondus) sont à l'origine de 18 % des tués et 15 % des blessés.

... selon l'âge



Parmi les **1 774** personnes décédées sur les routes en Occitanie entre 2018 et 2022, les classes d'âge des « 18-24 ans » et des « 75ans et plus » sont celles où l'on compte le plus de tués . Avec respectivement 309 et 297 tués, ces deux classes d'âge représentent chacune 17 % des tués.

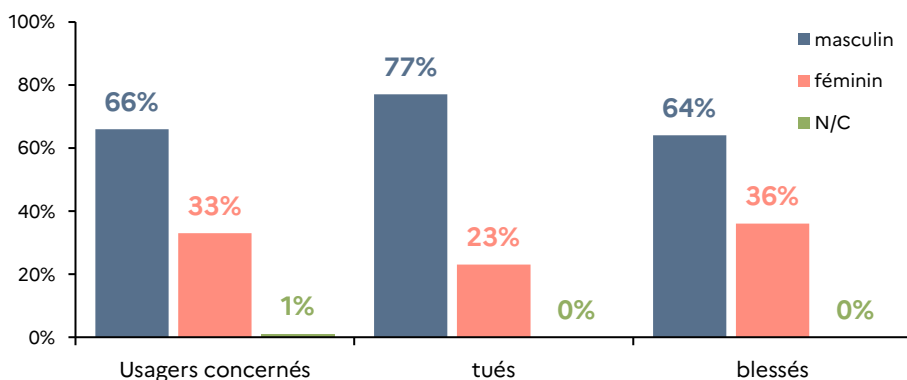
Les tués dans les classes d'âge « 18-24 ans », « 25-34 ans » et les « 75 ans et + » sont surreprésentés par rapport à leur poids dans la population.



En ce qui concerne les blessés, sur les **23 437** personnes recensées comme blessées sur la période d'étude dans les accidents de la route, on note 4 500 jeunes de 18 à 24 ans soit 19 % de l'ensemble des blessés.

Les quatre classes d'âge de 14 à 44 ans sont surreprésentées par rapport à leur poids dans la population.

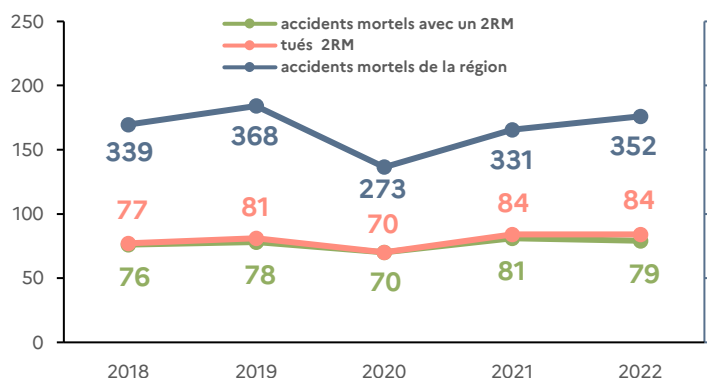
... selon le sexe



Dans les accidents corporels de la circulation en Occitanie, les hommes sont les principaux impliqués (66%).

On note que 77 % des tués et 64 % des blessés sont de sexe masculin.

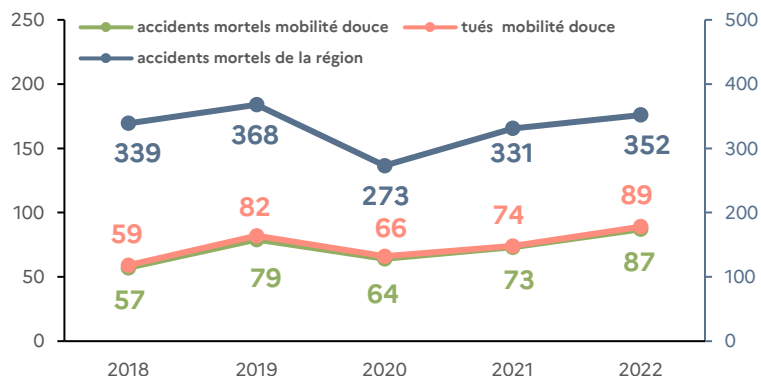
Les deux roues motorisés (2RM) (*)



Après une baisse des indicateurs en 2020 due en partie par les restrictions de circulation liées à la crise sanitaire, le nombre d'accidents mortels impliquant un 2RM et celui des tués en 2RM sont repartis à la hausse en 2021. Pour 2022, le nombre des tués s'est stabilisé tandis que celui des accidents mortels marque une légère baisse. Ces deux valeurs restent au-dessus de celles d'avant la crise sanitaire. On observe une quasi superposition des courbes des tués et des accidents mortelles.

(*) Dans les 2RM, sont comptabilisés les cyclomoteurs et les motos, quelle que soit la cylindrée, y compris les scooters et les scooters 3 roues et les side-cars.

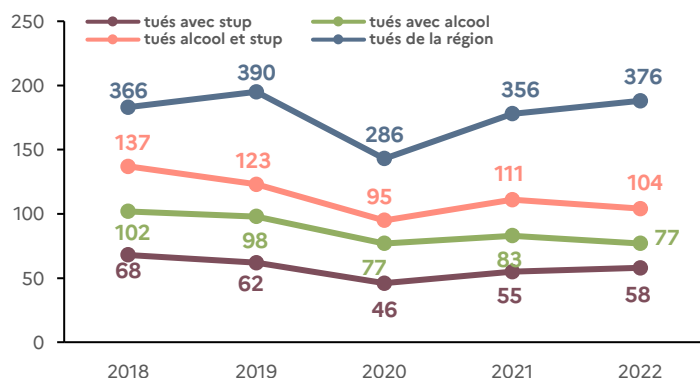
Les mobilités douces (**)



Comme pour les usagers de 2 RM, après la baisse constatée en 2020, on note en 2021 et 2022, une hausse des accidents mortels impliquant un usager des mobilités douces, ainsi que celle du nombre des tués. Les valeurs dépassent en 2022 celles enregistrées en 2019. Les deux courbes sont similaires.

(**) Les mobilités douces regroupent les piétons, les conducteurs d'engins de déplacements personnels sans moteur (EDP), les vélos, les vélo à assistance électrique (VAE) et les engins de déplacements personnels motorisés (EDPm).

L'alcool et les stupéfiants

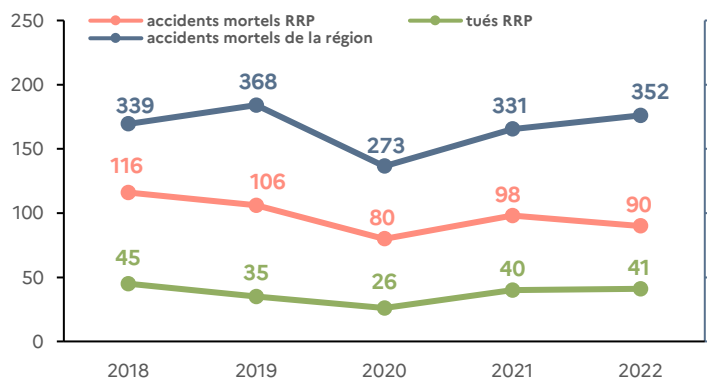


Le nombre de tués dans les accidents impliquant au moins un conducteur **alcoolisé** et/ou **positif à au moins un produit stupéfiant**, est globalement en baisse depuis 2018, avec un creux observé en 2020, suite à la crise sanitaire.

Par rapport au nombre de tués de la région, entre 2018 et 2022, la part des tués dans les **accidents avec alcool** fluctue entre **20 %** et **28 %**, celle des tués dans les accidents **avec stupéfiants** varie entre **15 %** et **19 %**.

La part des tués dans les accidents avec **au moins un conducteur alcoolisé** et/ou **positif à au moins un produit stupéfiant** varie de **28 %** à **37 %**.

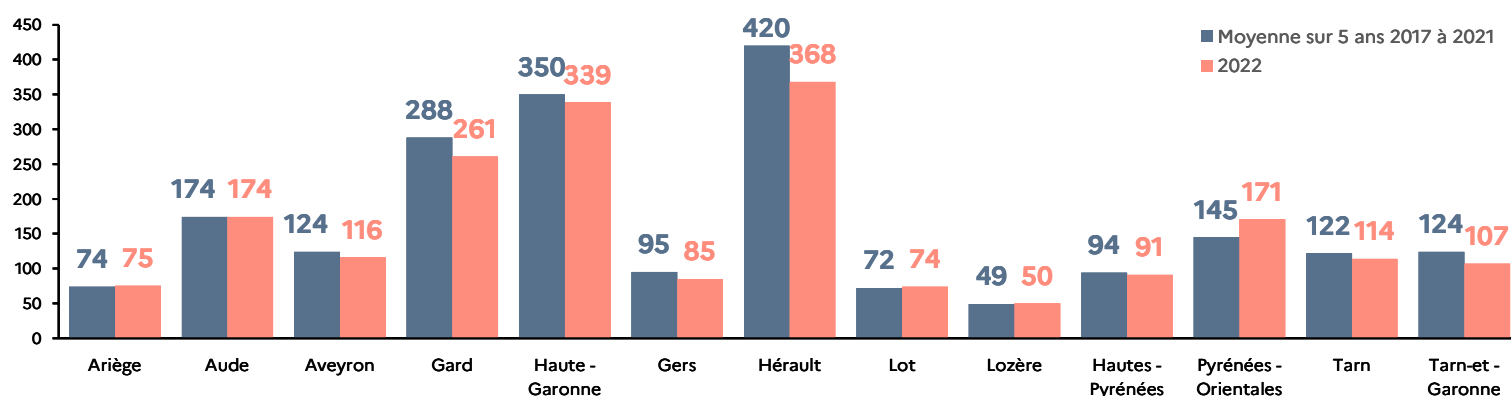
Le risque routier professionnel



Comme pour les accidents avec présence d'alcool et/ou de stupéfiants, le nombre d'accidents mortels comptabilisés en situation professionnelle (***) dans les accidents de la circulation est globalement en baisse sur la période d'étude. A contrario, le nombre de tués sur la route, en situation professionnelle, est en hausse sur les dernières années (hormis le creux de 2020). La part des accidents mortels impliquant un conducteur en situation professionnelle représente un tiers des accidents mortels de la région.

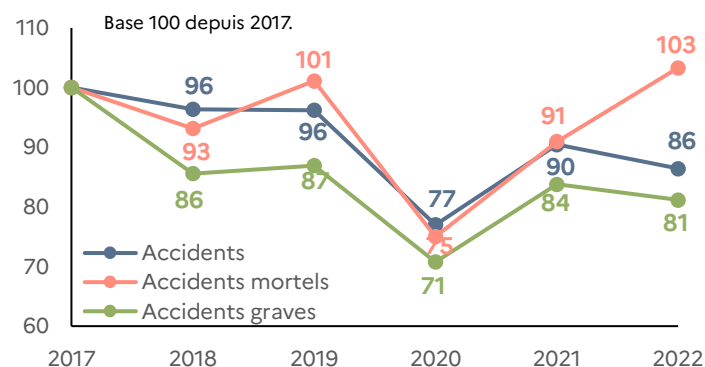
(***) situation professionnelles : en mission ou déplacement pour raisons professionnelles, trajet domicile travail.

Les accidents graves par département



L'Ariège, le Lot, la Lozère, et les Pyrénées-Orientales enregistrent, en 2022, un nombre d'accidents graves supérieur à la moyenne des cinq années précédentes (2017-2021). Pour l'ensemble de la région, on note en 2022 un nombre d'accidents graves inférieur de 5 % à la moyenne des cinq années précédentes.

En 2022, le nombre des accidents et accidents graves sont en baisse par rapport à 2021 tandis que les accidents mortels, sont en augmentation pour la seconde année consécutive, dépassant la valeur enregistrée en 2019.



Les accidents graves (données brutes)

Département	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne 2017/2021	2022	Évolution 2022 / moyenne 2017/2021
Ariège	92	65	78	59	78	74	75	+ 1 %
Aude	204	171	176	149	171	174	174	--
Aveyron	150	134	124	102	108	124	116	- 6 %
Gard	325	298	305	237	277	288	261	- 9 %
Haute-Garonne	401	354	354	300	343	350	339	- 3 %
Gers	112	89	118	62	95	95	85	- 11 %
Hérault	540	431	379	341	408	420	368	- 12 %
Lot	75	66	83	64	70	72	74	+ 3 %
Lozère	52	44	53	40	56	49	50	+ 2 %
Hautes-Pyrénées	114	71	88	96	99	94	91	- 3 %
Pyrénées-Orientales	157	156	149	97	165	145	171	+ 18 %
Tarn	127	121	140	108	115	122	114	- 7 %
Tarn-et-Garonne	147	136	122	111	106	124	107	- 14 %
Occitanie	2 496	2 136	2 169	1 766	2 091	2 131	2 025	- 5 %

Directeur de publication : Patrick BERG — Rédaction et réalisation : Alain BENAYS, Sélim ABDI

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9